

Étude relative à l'accessibilité du parc de logements publics existants dans l'agglomération annemassienne

Le vieillissement de la population pose un véritable enjeu de cohésion sociale comme l'a révélé la canicule de l'été 2003. L'adaptation des conditions d'habitat des personnes âgées et/ou handicapées, lorsqu'elles sont fragilisées, isolées, devient un préalable indispensable pour leur permettre de continuer de participer à la vie du quartier, à utiliser les services et fonctionnalités de la ville où elles résident. Sécuriser, adapter et rendre accessibles les immeubles ou logements où vivent ces personnes est une dimension essentielle.



Commande

Communauté de communes de l'agglomération annemassienne (2C2A) - novembre 2005/septembre 2006

Opérateur

ACT HABITAT

Objectifs

Le repérage des logements adaptés et à adapter sur un territoire est une condition préalable pour optimiser l'offre en ce domaine pour les personnes âgées et/ou handicapées.

Démarche et savoir faire PACT

- **Repérer les logements adaptés** : Recensement des immeubles accessibles à l'aide d'une grille complète établie en partenariat avec l'association « Espace Handicap », les bailleurs sociaux, les diverses associations concernées et la 2C2A (accessibilité de l'immeuble et de son environnement).
- **Repérer les logements à adapter selon les occupants** : Cette deuxième étape permet de repérer les personnes à mobilité réduite éprouvant des difficultés dans leur logement liées à un problème d'accessibilité.
- **Dispositif de suivi : 3 types d'actions proposées** : La création d'une bourse aux logements, une information auprès des bailleurs et la connaissance du terrain pour permettre une action plus ciblée.

Contact